



N° 166.5 /SG/EDD/2015

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

*LE SECRETAIRE GENERAL*

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de Développement Durable (Tous) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Directeur-Chef de Service du Centre National d'Information sur l'Environnement à Kinshasa/Limete
- Monsieur le coordonnateur National REDD à Kinshasa/Ngaliema

✓ Au Docteur. Peter HOLMGREN  
Director General  
Center for International Forestry Research  
CIFOR  
E-mail : [p.holmgren@cgiar.org](mailto:p.holmgren@cgiar.org)

**Concerne : Mise au point du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC sur les résultats de l'étude sur les risque de corruption dans la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC U4 Issue (April 2015, N°9)**

**Monsieur le Directeur Général,**

Je voudrais porter à votre connaissance que CIFOR a publié sur son site web, l'étude référencée ci-dessus, ayant trait aux risques de corruption et les stratégies d'atténuation dans la mise en place de la REDD+ en RDC.

Cette étude réalisée par Mr Samuel Assembe-Mvondo, nous amène à apporter par le biais de votre structure, une mise au point ferme à la hauteur des contre vérités que contient cette étude.

Tout en relevant les avancées enregistrées par le pays dans ce processus, l'auteur de l'étude note que « le climat de la mauvaise gouvernance » du pays risque de constituer un handicap pour les progrès futurs vers la mise en œuvre effective de la REDD+ en RDC à cause notamment de : (i) la pauvreté endémique, (ii) la faiblesse de l'autorité de l'Etat et (iii) la corruption généralisée qui « caractérise » l'environnement politique actuel de la RDC.

L'auteur dit avoir, à l'issue de ses recherches, identifié quatre types de corruption que sont :

- (i) les paiements des rétro-commissions pour l'attribution des marchés,
- (ii) la politisation des postes de management,
- (iii) la mauvaise gestion financière et
- (iv) le manque de transparence dans le recrutement des consultants internationaux.

Il recommande pour ce faire, la mise en place d'un organisme indépendant en RDC pour veiller à la bonne gestion du processus et des différents projets y afférent.

## 1. Commentaires

De manière générale, l'étude soulève plusieurs questions auxquelles il sera difficile de répondre à travers ces quelques lignes. Elle a le mérite d'alimenter le débat - toujours d'actualité - sur la question des risques de corruption dans la REDD+ et surtout de sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur les enjeux liés à la mise en œuvre du processus en RDC.

En fait, l'étude rejoint les préoccupations du Gouvernement qui a placé les questions de la transparence, de la participation, de l'information, de la communication et de la lutte contre la corruption dans tous les secteurs de la vie nationale, au centre de son action et de faire de la REDD+ un véritable catalyseur du développement vert de la RDC.

Qu'à cela ne tienne, l'étude appelle des observations ci-après :

## 2. Du point de vue de la Forme

- (i) *Le manque de caractère contradictoire dans l'approche méthodologique adoptée*
  - La partie gouvernementale, à travers le Ministère de l'Environnement et Développement Durable n'a pas été approchée
  - Il en est de même pour la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) qui gère au quotidien le processus

Pour s'assurer une large représentativité d'opinions, l'étude devrait pousser plus en profondeur les investigations/enquêtes/interviews en sondant également les parties incriminées.

A ce stade, nous considérons que l'étude a été réalisée à moitié, puisque n'ayant pas touché l'ensemble des acteurs concernés, d'autant plus que pour une étude qualitative, il est essentiel d'engager un débat contradictoire.

*(ii) L'actualisation des informations*

- L'auteur remonte le fléau à la « zaïrianisation » mais ne prend aucunement le soin de souligner les efforts fournis par le Gouvernement pour lutter contre la corruption qui frappe indistinctement tous les pays du monde ;
- Les sources citées comme étant de la « task force REDD+ » en 2013 n'ont pas été interviewé spécifiquement pour une étude focalisée sur la corruption.

*(iii) Le caractère opaque et clandestin de l'étude*

- Toutes les études réalisées en RDC dans le cadre de la REDD+ depuis 2007 ont toujours été annoncées préalablement aux parties prenantes et leurs conclusions préliminaires partagées avant publication sans enfreindre leur caractère indépendant;
- La présente étude a été réalisée de façon « clandestine » dans la mesure où elle n'a pas été communiquée aux parties prenantes.

### 3. Du point de vue du Fond

*(i) Aucune référence aux efforts du Gouvernement*

Il faut noter que plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement et mériteraient d'être soulignées. Il s'agit par exemple :

- la prise en compte de la « Gouvernance » comme l'un des sept piliers de la Stratégie-cadre nationale REDD+
- le développement du Registre National REDD+, outil de transparence par excellence ;
- l'élaboration et la mise en œuvre progressive du Plan intégré de communication afin de s'assurer que toutes les parties prenantes ont accès à une information valide et fiable sur la REDD+ en RDC ;
- l'inclusion des mesures REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique signée entre le Gouvernement de la RDC et les Institutions de BrettonWoods ;
- les consultations des différentes parties prenantes sur les sauvegardes sociales et environnementales ;
- le développement d'un programme de travail en vue de l'appui à la formation de l'appareil judiciaire pour la lutte contre la corruption dans la REDD+ et l'exploitation illégale du bois ;

- l'élaboration du Guide harmonisé pour la mise en œuvre effective du Consentement Libre Informé Préalable (CLIP), faisant de la RDC, le premier pays africain à s'engager dans cette dynamique de la transparence participative, etc.
- la Coordination nationale REDD a menée en 2012, avec l'appui du PNUD/RDC, une étude sur l'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD en RDC, (étude citée par Monsieur. ASSEMBE MVONDO), étude qui doit être finalisée dans le cadre des financements futurs.

*(ii) L'accès à l'information sur la REDD+*

L'étude soutient que l'information sur la REDD+ est du seul apanage de l'élite de Kinshasa. L'étude ignore les progrès substantiels réalisés :

- par le déploiement du processus REDD+ avec l'installation des Points Focaux Provinciaux, véritables relais de mise en œuvre, avec les communautés locales ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes à travers, entre autres, de l'organisation des universités provinciales REDD+ (Bandundu, bientôt Province Orientale, Kasai Oriental), des ateliers deancements et réunions techniques au niveau provincial ;
- l'organisation en provinces des ateliers de capitalisation des expériences de projets pilotes et initiatives REDD+,
- la mise en œuvre des projets REDD+ sur le terrain, etc.

*(iii) La non implication des communautés locales dans la gestion des ressources forestières*

- Aucune référence faite au Décret sur la foresterie communautaire récemment pris par le Premier Ministre, véritable cadre de référence qui organise la propriété foncière pour les communautés locales sur leurs forêts.

*(iv) De la transparence*

Recrutement des experts et des consultants

Le recrutement du personnel de la REDD+ et des consultants nationaux et internationaux est toujours fait sur une base compétitive avec appel à manifestation d'Intérêts, selon les procédures des partenaires techniques et financiers qui appuient la RDC dans ce processus (ONU-REDD, Banque Mondiale et la BAD).

Financements du processus

Le financement de la mise en œuvre du processus et des activités REDD+ s'est toujours fait conformément aux procédures aux bailleurs. Ces derniers ont toujours diligenté des audits annuels, y compris des missions de revues à mi-parcours, permettant d'évaluer l'avancement de la mise en oeuvre.

Il y a lieu de noter que le MEDD avait officiellement demandé la publication de l'audit de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC par le Programme ONU-REDD.

Cadre de mise en œuvre

Des mécanismes de transparence sont en cours de développement, notamment (i) le « mécanisme de partage des revenus REDD+ » qui permet d'assurer une rétribution équitable des bénéficiaires issus des activités REDD+, tout en veillant à ce que les communautés locales ne soient pas défavorisées ; (ii) le « mécanisme des plaintes et recours » qui permet à toutes les parties prenantes, particulièrement les communautés locales à placer leurs plaintes et recevoir des suites ; (iii) le Registre National REDD+ qui permet par une procédure d'homologation d'enregistrer à travers une plateforme interactive tout projet et initiative REDD+ en RDC, et (iv) les sauvegardes environnementales et sociales qui permettent d'assurer que les projets et initiatives REDD+ sont mise en œuvre dans le respect de l'homme et de l'environnement.

A côté de ces outils de mise en œuvre, la transparence est renforcée par la présence d'un observateur Indépendant et la plateforme Moabi, qui en assurent le monitoring.

#### 4. Conclusions

Il est évident que le risque de corruption a été identifié d'une manière claire aussi bien dans le Document de Préparation à la REDD+ (R-PP), que dans la stratégie nationale REDD+.

Toutefois, le Gouvernement à travers le MEDD, s'emploie avec les autres ministères sectoriels, les parties prenantes nationales, particulièrement les organisations de la société civile, ainsi que les partenaires et bailleurs, à mettre en place et de renforcer le cadre légal et administratif qui permet de combattre d'une manière efficace et permanente, la corruption, un véritable fléau qui mine tout développement notre pays.

Je vous aurais gré de bien vouloir faire publier la présente lettre sur votre site web, ce dont je vous remercie d'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma parfaite considération.

Vincent KASULLI SEYA MAKONGA